



# Compte rendu Assemblée générale 2022 - 2023

6 OCTOBRE 2023

|Salle Eugène Duthoit rue Moraës 59130 LAMBERSART, tenue en présentiel|



Fédération Française  
Mutuelle Santé Citoyenne  
LE PREMIER COLLECTIF CITOYEN

**L'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association s'est tenue le 6 octobre 2023 à la Salle Eugène Duthoit à Lambersart 59. L'ensemble des adhérents ont été convoqués conformément aux statuts en vigueur.**

L'assemblée générale s'est tenue en présentiel.

Les votants présents sont constitués de 29 électeurs adhérents à jour.

18 votes par correspondance ont été enregistrés valablement.

202 pouvoirs de vote ont été exprimés au bénéfice du Président.

Le nombre de votant est donc fixé à 259 adhérents soit un taux de participation de 11%.

Guillaume Delecourt, directeur général de Solidaire Assur assurait la partie technique assurantielle.

Nous remercions pour sa présence et ses témoignages Jean-Louis Delannoy Maire honoraire de Mériel (95) qui a pris en charge la région parisienne en qualité de vice-président.

## **RAPPORT MORAL**

Le Président rappelle notre ADN et nos engagements :

**FFMSC est la première fédération porteuse d'une mutuelle santé citoyenne.**

- Un collectif citoyen négocié auprès de deux mutuelles du livre 2 possédant toutes deux une excellente note de solvabilité et un taux de redistribution des cotisations au seul remboursement des prestations de 88% pour NUOMA Mutuelle et 82% Pour CCMO Mutuelle taux parmi les meilleurs du marché.
- Un contrat conçu par ses adhérents et présenté au marché par appel d'offre.
- Un contrat ouvert à tous sans limite d'âge et sans questionnaire de santé.

Nos engagements pour garantir notre indépendance.

- Un conseil d'administration et un bureau, constitués uniquement d'adhérents bénéficiaires.
- Une défense constante auprès des pouvoirs publics des intérêts des bénéficiaires.
- Un accompagnement technique par le premier courtier de l'Économie Sociale et Solidaire « Solidaire Assur » et ce en respect des obligations légales opposées aux professions réglementées dont la distribution d'opérations d'assurance relève.

2022 a été une année du retour aux soins après cette période de pandémie. Après le déséquilibre des résultats des assureurs dû à la taxe exceptionnelle Covid imposée par le gouvernement, ce facteur a participé en fin d'année et venu aggraver les comptes des mutuelles les obligeant à puiser dans les fonds de réserve disponibles. Je vous rappelle que grâce à notre mode de fonctionnement inédit nous limitons considérablement les frais de gestion et de commercialisation aujourd'hui fixés à 12,5% chez NUOMA et 16% chez CCMO alors que le marché national est situé autour de

40% voire 60% pour ceux qui continuent à financer leurs actions commerciales au moyen des cotisations de leurs adhérents. **A noter que le rapport remboursement des soins sur cotisation pris en charge par CCMO a été de 121,6% en 2022 ce qui ramène les frais perçus au titre de la gestion à zéro nous remercions vivement CCMO Mutuelle de cette prise en charge du déficit de l'exercice.**

Nous n'avons pu limiter en fin 2022 sur certaines garantie moyenne et haut de gamme la majoration des cotisations sollicitée par CCMO pour équilibrer cette nette augmentation des remboursements due aux éléments précités et comme vous l'aviez demandé lors de notre assemblée générale nous avons proposé aux adhérents titulaires de formules de base une révision des garanties et un transfert auprès de NUOMA Mutuelle qui leur permettait de garder un accès aux soins correct et des gains budgétaires attendus.

Il faut souligner que le reste à charge zéro a de surcroît engendré une grande insatisfaction due principalement au non-respect des engagements des professionnels de santé :

- Nombre d'opticiens ne proposant pas la gamme des produits sélectionnés « 100% santé » et dénigrant ouvertement leur qualité alors que ces produits sont de qualité supérieure à ceux qu'ils offraient au titre de leur « deuxième paire gratuite »
- Les audioprothésistes ont mieux joué le jeu et la plupart d'entre eux ont dès le lancement proposé les équipements concernés par le RACo qui apportent à leurs utilisateurs toute satisfaction s'agissant de matériels de haute qualité.
- Les dentistes n'ont pas été les bons élèves non plus, continuant à dénigrer systématiquement les éléments pris en compte dans la réforme. Leur réticence à remettre le devis proposant le 100% santé et ne donnant aucune explication pouvant éclairer les choix de leurs patients sur leurs prestations a participé grandement à des restes à charge importants.

Je tiens à rappeler que cette réforme est en cas de non-respect du protocole une véritable charge punitive pour tous les patients ; en effet la CPAM a modifié ses bases de tarif de remboursement. Le non-respect du parcours 100% santé entraîne l'application de bases tarifaires nettement minorées qui, quelle que soit la formule de complémentaire santé, rendent l'accès quasi impossible financièrement à certaines prestations haut de gamme pour nombre d'entre nous. Encore une fois je vous rappelle que les services techniques des complémentaires santé sont qualifiés pour analyser les devis que les praticiens doivent vous remettre et éclairer vos choix.

#### NUOMA Mutuelle nouveau porteur de risque

C'est un véritable partenariat qui a vu en 2022 le jour, avec eux nous avons pu étendre notre action sur le sud-ouest, la Bretagne, depuis juillet 2023 sur toute l'Île de France et satisfaire pleinement les attentes des résidents de Péronne en Mélantois et Halluin où grâce à la communication des élus et du CCAS ce sont plus de 150 adhérents qui nous ont rejoint. Leurs atouts essentiels repose dans des tranches d'âge de dix ans et surtout un tarif viager dès 66 ans offrant ainsi une plus grande intergénérationnalité. Je vous invite à comparer les garanties à l'aide du tableau mis en ligne sur nos sites. Nous devons également souligner la qualité de leurs prestations, leur réseau de

soins « Carte Blanche », leurs délais de règlement et l'esprit de collaboration et de partage de leurs équipes.

### Une reconnaissance nationale

En 2022 nous avons proposé également aux associations notre modèle en faveur de leurs membres bénévoles et salariés nous permettant d'être référencés par « Bleu Blanc Zèbres » association active de l'ESS. A ce jour nous avons également notre place sur le comparateur de mutuelles de « l'UFC Que Choisir » et sommes référencés sur City Mag Europe.

Au premier juillet nous avons ouvert également une offre en faveur des résidents en EPHAD avec APIVIA Mutuelle.

### 2023

#### Plébiscite

La pertinence de notre modèle et la qualité des services apportés nous ont permis d'enregistrer un taux de renouvellement au 01 janvier 2022 parmi les meilleurs du marché en effet nous n'avons enregistré aucune résiliation.

#### De nouveaux moyens nécessaires

Le développement du nombre d'adhérents, la pandémie que nous avons traversée qui est encore présente et la demande de nombre de communes nous ont amené à investir dans des moyens dématérialisés afin de bénéficier d'un extranet accessible à nos partenaires et aux administrateurs. Nous avons également développé notre propre tarificateur accessible sur tous nos sites qui permet à tous d'effectuer une tarification personnalisée et d'établir un comparatif des garanties des différentes formules.

#### Défense de vos intérêts

Nous continuons à solliciter tous les élus de la République afin de bénéficier d'une fiscalité égalitaire concernant les cotisations de la complémentaire santé entre salariés, retraités et autres inactifs.

#### Perspectives 2023-24

Encore une fois nous sommes inquiets des informations qui circulent dans la presse professionnelle de la profession. Tous les acteurs de la complémentaire santé annoncent un dérapage de la consommation médicale, le gouvernement transfère de nouveaux risques à la mutualité pour alléger les comptes de la CPAM, les praticiens menacent une sortie des accords conventionnels qui les lient à la Sécurité Sociale. Toutes ces nouvelles risquent encore une fois être les prémices d'augmentation des cotisations au premier janvier prochain. D'ores et déjà nous nous sommes rapprochés de nos partenaires et avons réclamé nos propres résultats de consommation. J'espère que lors de l'assemblée générale nous aurons les premières tendances que notre partenaire Solidaire Assur vous présentera ainsi que les alternatives possibles que nous soumettrons à votre choix.

# 2023

## Plébiscite

La pertinence de notre modèle et la qualité des services apportés nous ont permis d'enregistrer un taux de renouvellement au 01 janvier 2023 parmi les meilleurs du marché. Plus de 99% des adhérents nous ont renouvelé leur confiance. Parallèlement plus de 350 nouveaux adhérents ont rejoint le collectif. Notre intervention sur de nouveaux territoires nous permet d'être très optimiste sur notre développement dans les prochains mois.

## De nouveaux moyens nécessaires

Le besoin de nous faire connaître nationalement, de distribuer notre offre sur la région Ile de France, de proposer un tarifificateur indépendant doublé d'un comparateur des diverses formules et de permettre la présentation de solutions innovantes pour de nouvelles cibles, nous ont obligés à développer des outils informatiques performants et de les sécuriser suite à plusieurs attaques de hackers indéliçats.

## Défense de vos intérêts

Nous avons continué nos démarches pour réclamer encore une fois le rétablissement de l'égalité fiscale sur les cotisations de complémentaire santé et d'affirmer comme tant d'autres notre opposition au projet de « Grande sécurité sociale » un temps à l'ordre du jour. Un tel dispositif serait malheureusement une tromperie puisqu'il se limiterait aux seuls engagements actuels de la sécurité sociale recréant un nouveau régime parallèle pour prendre en charge les dépassements d'honoraires des praticiens. Nous sollicitons également notre reconnaissance d'utilité publique qui nous accorderait une meilleure visibilité auprès de tous les élus territoriaux.

## Perspectives 2023-24

Comme pour nombre d'entre vous cette fin d'année va avoir pour fil rouge la défense du pouvoir d'achat. Il est essentiel pour nous que soient respectées scrupuleusement les valeurs essentielles de la Mutualité. Notre seul flambeau est celui de la défense de vos intérêts c'est pourquoi nous serons vigilants à la véracité des chiffres qui nous seront communiqués concernant la consommation médicale et attentifs à la réduction des frais de gestion et de commercialisation de nos porteurs de risque. Je rappelle particulièrement les efforts consentis par Solidaire Assur en réduisant leur rémunération tout en recrutant de nouveaux collaborateurs à votre service, ainsi que la limitation des frais de gestion et de commercialisation à 12,5% de NUOMA Mutuelle, tous deux ont démontré si besoin qu'il est possible d'améliorer les sommes consacrées aux remboursements des soins tout en pratiquant des tarifs maîtrisés et en favorisant une plus grande intergénérationnalité.

Le renouvellement 2024 va être une étape difficile due à la consommation médicale en augmentation de plus de 10%, au désengagement de la sécurité sociale, au transfert de charges vers les OCAM, à l'augmentation des honoraires des praticiens et des coûts des médicaments, à l'évolution du PMSS, et aux nouvelles extensions du 100% santé relatives aux prothèses capillaires et aux fauteuils roulants. Nombre d'annonces de presse et d'analyses sérieux vont jusqu'à avancer des taux allant de 9 à 15%.

Notre partenaire NUOMA Mutuelle qui fait partie des opérateurs aux frais de gestion et de commercialisation les plus faibles vient de nous faire connaître son taux de renouvellement qui sera limité à 5 et 6% selon la formule choisie. Cette révision modérée nous confirme dans notre analyse lors du choix d'établir un partenariat avec eux.

Dès réception de ceux de CCMO nous communiquerons auprès des adhérents et leur proposerons toute alternative personnalisée qui se dégagera.

---

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles

« Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus difficilia sunt »

Sénèque lettres à Lucilius

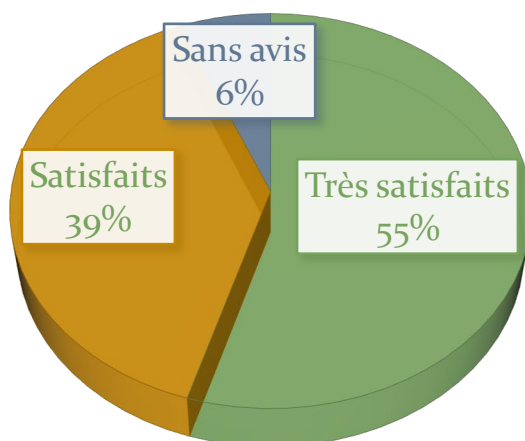
---

## ENQUETE DE SATISFACTION 2023

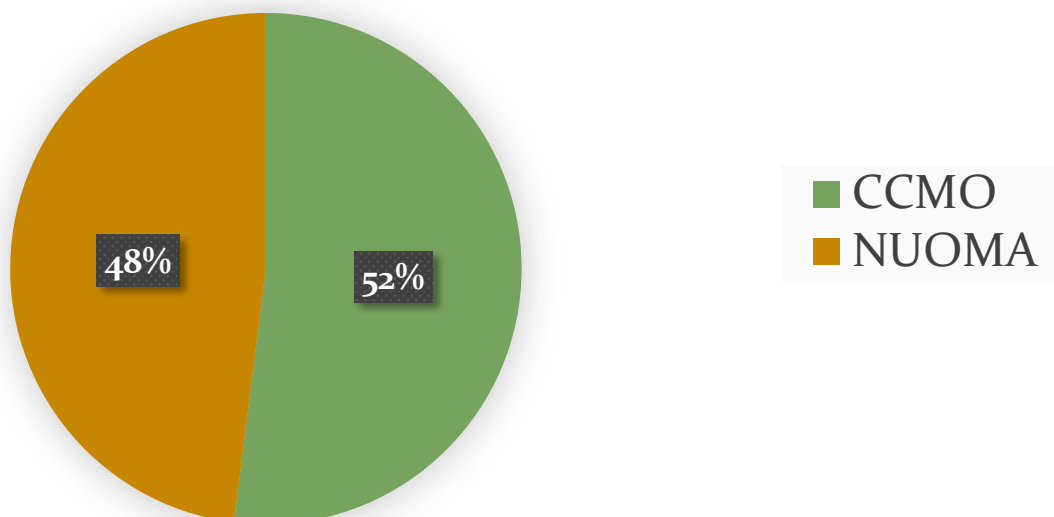
Il est procédé à la présentation des résultats de notre enquête de satisfaction auprès des adhérents :

- Il en ressort une haute satisfaction des services apportés par l'association
- Il en est de même en ce qui concerne les services apportés par les partenaires courtiers
- L'ensemble de ses prestations de service et de gestion de nos partenaires CCMO Mutuelle et NUOMA Mutuelle sont qualifiées d'excellentes. Les délais de réponse sont également l'objet d'un fort satisfécit.
- L'économie moyenne de budget réalisée et la qualité des prestations de nos différentes formules placent nos actions citoyennes dans celles les plus performantes du marché.

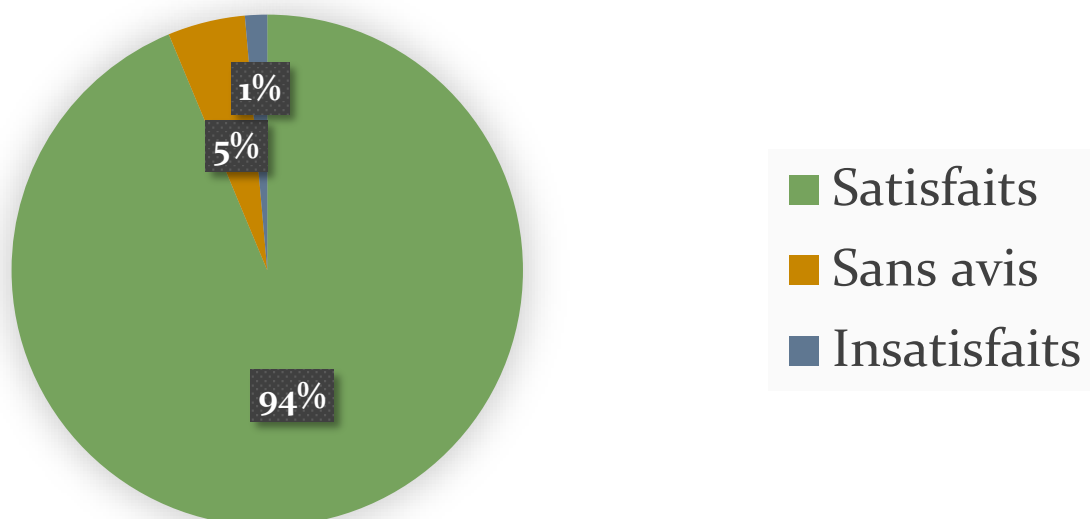
### VOTRE JUGEMENT SUR NOTRE ACTION



## Votre choix de Mutuelle

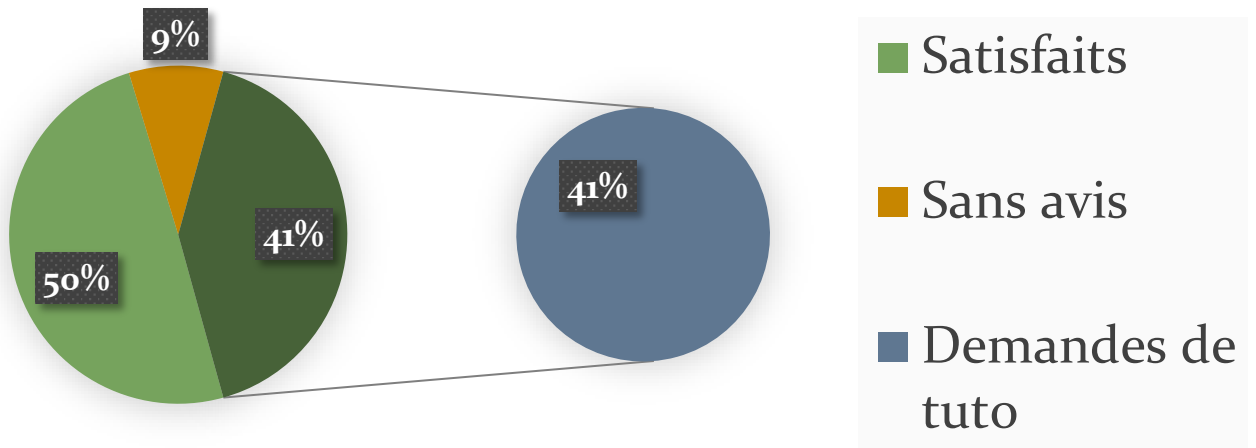


## Votre satisfaction de choix

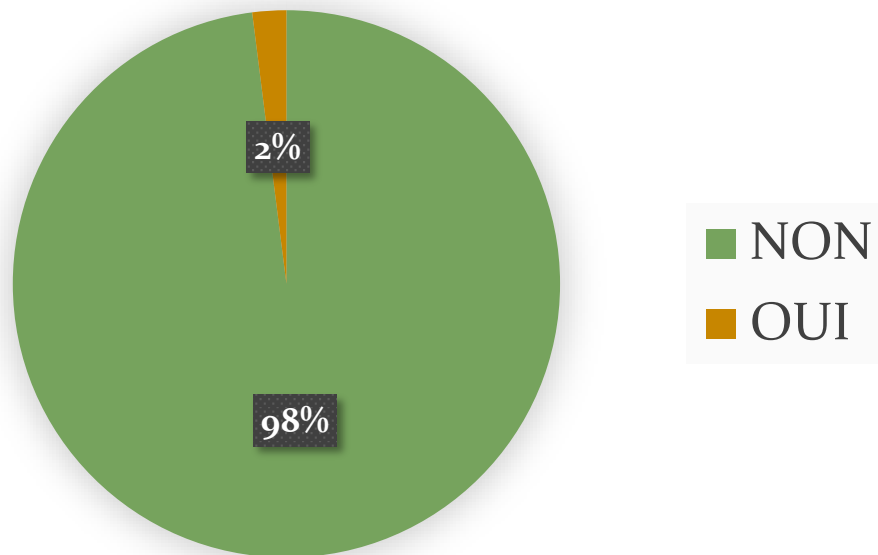




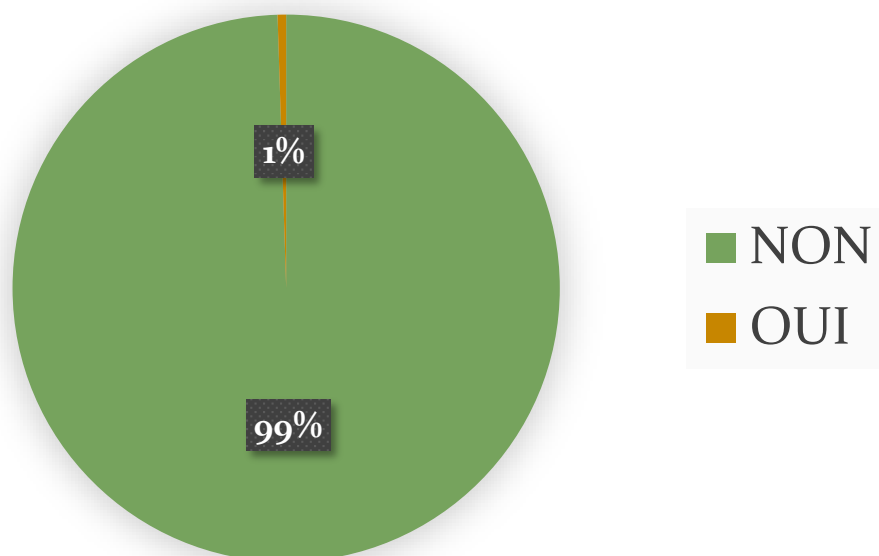
## Le 100% santé est-il clair pour vous



## Délais de réception de la carte TP



## Difficultés de mise en place de la télétransmission



## RAPPORT FINANCIER

Bilan

Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 01/03/2023)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>COMPTES FINANCIERS</b>				
<b>Banques, établissements financiers et assimilés</b>				
512001 - Banques - ASSOC. FEDERATION FRANCAISE MUTUELLE SANTE CITOYENNE	1 301,99		1 301,99	1 316,08
512002 - Banques - ASSOC FEDE COMPTE SOCIAL	1 063,00		1 063,00	1 943,00
<b>Caisse</b>				
531001 - Caisse - ASSOC. FEDERATION FRANCAISE MUTUELLE SANTE CITOYENNE	20,00		20,00	20,00
<b>Virements internes</b>				
580000 - Virements internes				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 384,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 384,99</b>	<b>3 279,08</b>

Passif

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>CAPITAUX</b>		
<b>Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)</b>		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	4 455,49	2 710,58
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 176,41	-1 176,41
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)		1 744,91
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)	-894,09	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 384,99</b>	<b>3 279,08</b>

## Présentation des comptes arrêtés 2022 et prévisionnel 2023

Compte de Résultat

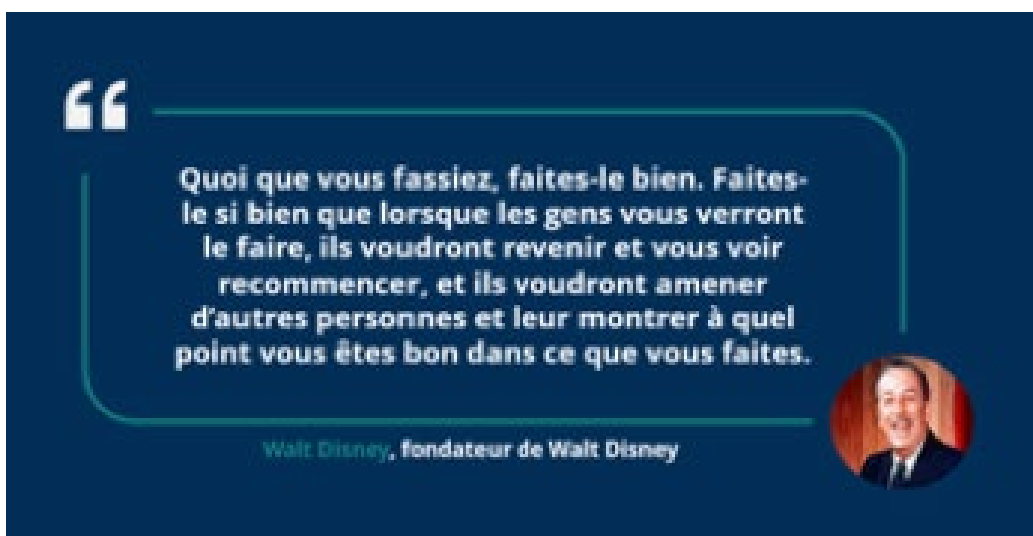
Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (document généré le 01/03/2023)

	PERIODE EN COURS	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
708800 - Autres recettes d'activités	1 500,00	
751000 - Recettes publicitaires		450,00
756100 - Adhésions	22 692,00	19 800,00
758000 - Produits divers de gestion courante		1 000,00
<b>Total</b>	<b>24 192,00</b>	<b>21 250,00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
605000 - Achats de matériel (>600€)		-2 499,04
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-33,44	-1 026,00
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-17 763,84	-8 926,67
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 114,33	-1 082,12
618100 - Documentation générale	-198,61	-228,00
623110 - Annonces et insertions publicitaires	-228,00	
625100 - Voyages et déplacements	-49,00	
625700 - Réceptions	-31,90	
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-849,60	
627000 - Services bancaires et assimilés	-170,37	-405,36
658000 - Charges diverses de gestion courante	-730,00	-1 766,00
658600 - Cotisations (liées à la vie statutaire)		-49,90
<b>Total</b>	<b>-21 169,09</b>	<b>-15 983,09</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 022,91</b>	<b>5 266,91</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>Total</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
770000 - Produits exceptionnels		13 027,14
<b>Total</b>		<b>13 027,14</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
670000 - Charges exceptionnelles	-715,00	-12 907,14
671300 - Dons, libéralités	-3 202,00	-3 642,00
<b>Total</b>	<b>-3 917,00</b>	<b>-16 549,14</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-3 917,00</b>	<b>-3 522,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-894,09</b>	<b>1 744,91</b>

## FOND SOCIAL ET MECENAT

Une part de 2 euros annuels sur chaque cotisation est reversée à l'institut Pasteur de liste au profit de ses recherches sur le bien vieillir en bonne santé selon à une convention biennale signée fin 2019. La prolongation de ce mécénat est voté pour l'année 2024.

L'assemblée autorise la prise en charge exceptionnelle de frais dentaires hors nomenclature à hauteur de 400€ pour l'adhérente LIETS qui a sollicité notre participation sur un reste à charge de 800€.



## PRESENTATION BUDGET EN COURS 2023

	Previsionnel 2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
708800 - Autres recettes d'activités	0,00
756100 - Adhésions	<b>31 500,00</b>
<b>Total</b>	<b>31 500,00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
606400 - Fournitures administratives (	
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, ar	16 500,00
611100 - Logiciel informatique	0,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'associa	2 000,00
618100 - Documentation générale	100,00
623110 - Annonces et insertions publicitaires	
625100 - Voyages et déplacements	
625700 - Réceptions	
625710 - Réceptions	200,00
626000 - Frais postaux et de télécommunications	1 200,00
627000 - Services bancaires et assimilés	150,00
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences,	5 800,00
658000 - Charges diverses de gestion courante	100,00
<b>Total</b>	<b>26 050,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 450,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Total	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
670000 - Charges exceptionnelles	50,00
671300 - Dons, libéralités	3 800,00
678800 - Charges exceptionnelles diverses	150,00
Total	4 000,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 000,00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 450,00</b>

Le trésorier et le président déclarent les chiffres sincères.

A noter que la Fédération continue son engagement de 100% bénévolat et aucune rémunération n'est donc versée aux membres de bureau et administrateurs. Elle ne compte aucun salarié.

L'exercice 2022 se termine avec un crédit de 2384,99€

## RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS

Les pouvoirs de nos administrateurs sont renouvelés sur proposition du Président qui leur accorde son entière confiance.

## RENOUVELLEMENT 2024

Depuis le début de l'année 2023

Les équilibres budgétaires attendus avec la mise en œuvre du 100% santé n'ont pas été enregistrés, au contraire les déviations de nombre de professionnels de santé, opticiens et dentistes principalement ont entraîné une augmentation des postes dentaires et optique entraînant un surcoût important

## Chiffres nationaux 2022 et <sup>er</sup> 1<sup>er</sup> semestre 2023 des complémentaires santé:

### Pertes 900 millions d'Euros

Prestations en hausse de 9% soit 1,45Md €:

- Hausse de 958 millions € en dentaire
- Audiologie 278 millions € en sus

+ Rattrapage des soins retardés suite au COVID



Nous pouvons constater sur les résultats édités Ces impacts sur notre propre collectif :

<b>Orientation marché santé 2024</b>	
Augmentation estimée des dépenses santé en 2023 – 2024 transferts de charges de la SS dont dentaire 500 Millions d'euros	500 Millions €
Impact 100% santé (Prothèses capillaires et fauteuils roulants) prise en charge intégrale de l'optique, des prothèses dentaires et auditives	+500 Millions €
Impact ONDAM 2024	+3,2%
Sous indexation 2023	+ 150Millions €
<b>Taux directeur consécutif du marché</b>	<b>+8 à 16%</b>
<b>Résultat consommation adhérents</b>	
2020	104,4%
2021	121,7%
2022	110%
<b>2023 CCMO</b>	<b>117%</b>
<b>2023 NUOMA</b>	<b>100%</b>

Pour autant, notre partenaire CCMO Mutuelle vient de nous communiquer leurs intentions de majoration pour 2024. Conforme au marché qui communique des majorations à deux chiffres CCMO va pratiquer des aménagements limités sur l'ensemble de tous les adhérents et ce par rapport aux résultats techniques enregistrés sur chaque formule et aux orientations de dérive des dépenses.

Hors changement de tranche d'âge les cotisations mensuelles :

- Eco et Sécurité seront majorées de 25%
- Tranquillité, Essentiel, Médium, Sérénité, Premium de 8,3%
- Soit un taux moyen annuel de majoration de 2,5% sur les sept dernières années

NUOMA Mutuelle de son côté va appliquer à l'ensemble de son portefeuille une augmentation de 5% pour la formule Confort et 6% pour les deux autres formules Essentiel et Initiale.

L'ensemble des adhérents participants à l'AG valide la proposition de notre conseil visant à présenter les choix ci-dessus en laissant aux souscripteurs l'arbitrage selon qu'ils privilégient les formules de CCMO ou de NUOMA, selon les gains de pouvoir d'achat réalisables et le choix de garanties légèrement différentes.

Les équipes de Solidaire Assur vont en ce sens adresser un courrier explicatif adapté selon les situations individuelles aux adhérents les invitant à prendre contact avec eux pour valider leur choix.



Nous nous félicitons du partenariat mis en place depuis avril avec NUOMA qui a de nombreux avantages :

- Des tranches d'âge plus grandes qui passent de 5 à 10 ans
- Un tarif viager dès l'âge atteint de 66 ans
- Un retour des cotisations au profit des prestations de 88%
- Des tarifs moins disant correspondant à des garanties adaptées avec des dépassements maîtrisés

Les adhérents présents qui ont souscrit à cette offre soulignent leur entière satisfaction tant en garanties qu'en service, sollicitant toutefois une formule haut de gamme complémentaire.

## **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

### **Première résolution**

#### **Première résolution**

- **Première résolution : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance du rapport moral établi par le Président, l'approuve sans réserve tel qu'il lui a été présenté.**

**Résolution adoptée à 99,19% 247 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 2**

#### **2ème résolution**

**L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance du rapport financier, l'approuve sans réserve tel qu'il lui a été présenté par le trésorier. Elle approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au compte de l'exercice 2023. Elle valide et reconduit la cotisation annuelle perçue depuis le 01/01/2020 fixée à 1€ mensuel perçue annuellement lors de l'encaissement de la première prime mensuelle.**

**Résolution adoptée à 99,19% 247 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 2**

#### **3ème résolution**

**L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'année 2022.**

**Résolution adoptée à 99,19% 247 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 2**

#### **4ème résolution**

**Conformément aux dispositions des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale délègue au conseil d'Administration le pouvoir de signer résiliations, avenants ou contrats d'assurance présentés et souscrits par la Fédération en vue de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, aux évolutions des conditions de gestion et de marché, y compris en termes de tarification, et plus**

généralement de leur apporter toute modification que le Conseil d'Administration jugerait nécessaire pour maintenir le cap fixé par les adhérents visant à faciliter l'accès aux soins et des économies budgétaires.

Résolution adoptée à 98,39% 245 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 4

#### 5ème résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution adoptée à 98,79% 246 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 3

#### 6ème résolution

L'Assemblée générale sur proposition du bureau décide de reconduire le mécénat existant avec l'Institut Pasteur de Lille..

Résolution adoptée à 100% 249 Voix « pour », « contre » 0, « abstentions » 0

### DIVERS

L'Assemblée générale valide à l'unanimité les candidatures volontaires des adhérents suivant :

- Patrick Pottier (renouvellement) en charge de la vice-présidence aux associations
- Jean-Louis Delannoy (Maire honoraire de Mériel) vice-président en charge de la Région Ile de France
- Patrick Paccou
- Thierry Salingue
- Bernard Vandaele
- Alain Chabarot
- Garrigues De Groote
- Claude Quief
- Corinne Duponchelle
- Michel Foy

Il est décidé à l'unanimité, de fêter le dixième anniversaire de la création de notre collectif lors de la prochaine assemblée générale fixée le vendredi 11 octobre 2024 et si possible sur Lompret ville d'origine. Un prochain comité d'organisation sera mis en place pour préparer cet évènement et lui donner le retentissement nécessaire à mieux nous faire connaître.

Les débats étant clos le Président met fin à la présente Assemblée générale et remercie l'ensemble des adhérents de leur participation et de leur intérêt exprimé.

Lompret le 06/10/2023

Joël VERNIER

Président

Raymond PIETRUSLKA

Trésorier